

**Réunion de la commission du Développement régional (REGI) sur le règlement Care  
Organisée par le Parlement européen**

Le 15 mars 2022 à Bruxelles  
**Suivi par Marion Chauveau**

**Younous Omarjee, Président de la commission REGI (The Left, La Réunion)**

Règlement Care : aujourd'hui c'est la guerre en Europe qui s'invite dans nos travaux. Il faut apporter une aide concrète aux Ukrainiens, il salue l'initiative de la CE. Ce soutien grandit la politique de cohésion (PC). L'UE sait réagir vite lorsqu'il le faut.

**Marc Lemaître, Directeur général de la DG REGIO, Commission européenne**

La PC n'a jamais manqué aux rdv quand l'UE faisait face à des défis soudains ou aigus. Idem pour la crise de 2008-2009. Cette politique peut apporter une réponse rapide, en temps et en heures, et simple. Quels ajustements règlementaires sont les plus adéquats et utiles dans ce contexte ? Faire simple dans les propositions pour simplifier le travail des colégislateurs et arriver à des décisions rapides.

Deux composantes :

- Degré très avancé de la période 2014-2020, pour laquelle il reste moins de deux ans de mise en œuvre. Proposition CE d'une flexibilisation qui permettra, tant au Fonds européen de développement régional (FEDER) qu'au Fonds social européen (FSE), d'intervenir comme si c'était l'autre fonds que le faisait. Le FSE sera capable de financer des infrastructures, le FEDER des mesures d'encadrement pour l'éducation, du renforcement du personnel de soins de santé, etc. L'objectif est de surmonter les difficultés liées aux rigidités budgétaires des engagements passés.

La question de l'éligibilité ne se posera pas non plus : elle sera rétroactive à la date de l'invasion russe en Ukraine, soit le 24/02/2022.

Interventions possibles : accès au marché du travail, aux soins de santé, à l'éducation et à la couverture des besoins matériels vitaux (logement, nourriture, vêtements). Facile d'agir dans la période où les personnes bénéficient du statut de la protection temporaire, tant que la demande d'asile n'est pas traitée.

- Etendre pour un an de plus la possibilité de demander un cofinancement à 100%. Mesure adoptée avec CRII+ : possibilité normalement pour une année, qui a été largement utilisée par les Etats membres (EM). Financements additionnels de 13 milliards € sur 2020-2021. L'application sera désormais sur l'année comptable 2021-2022, qui se termine en juillet 2022. Si les EM réitèrent leur choix d'y faire appel, l'effet net calculé sera de 10 milliards €, qui correspond à un allègement pour les budgets nationaux, selon les estimations de la CE.

Les demandes sont énormes et nouvelles : aides directes à l'Ukraine, à la Moldavie. Renforcement des moyens humanitaires. Il faut craindre que les besoins ne s'arrêtent pas là, d'autres arriveront d'ici la fin de l'année. Pour faire face à ces besoins, il faut que l'impact des 10 milliards soit réel : la moitié sera payée aux EM cette année dès septembre, le reste en 2023 et 2024.

Procédure : merci au Parlement européen (PE) d'avoir l'intention de répondre à la demande d'Ursula van der Leyen d'utiliser la procédure d'urgence. Côté Conseil, l'accueil est globalement très positif. La Déclaration de Versailles salue même la proposition Care, ce qui n'est pas si fréquent, et appelle à son adoption rapide. M. Lemaître espère que le COREPER de demain confirmera le soutien de principe à la proposition.

**Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles**

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • [bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr)  
Site internet [europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

## Questions des groupes politiques

**Krzysztof Hetman (PPE, Pologne)** : aide aux réfugiés ukrainiens, il ne pensait jamais voir cela, des réfugiés qui fuient la guerre. Tragédie. Merci pour souplesse de la CE. Nécessaire pour venir en aide à toutes ces personnes et aux autorités locales pour scolariser les enfants. 2 millions de personnes ont fui, 6 à 7 millions au total sont possibles. Aider les femmes réfugiées à trouver un emploi, les former, apprendre la langue. L'UE a déjà surmonté des crises, mais il s'agit de la plus grosse de son histoire récente, nous serons en mesure de le surmonter si nous nous serrons les coudes

**Constanze Krehl (S&D, Allemagne)** : salue la proposition de la CE, impressionnée par la souplesse et espère que ce sera un exemple pour l'avenir. Son groupe est prêt à soutenir tous les EM qui accueillent des réfugiés. Elle a lu la proposition CE attentivement : prolongation des 100%, avec possibilité supplémentaire d'aider les réfugiés. Mais les crédits sont presque déjà tous affectés, question : combien d'argent est effectivement disponible pour l'accueil des réfugiés ? Si ce n'est qu'1 milliard €, ce sera insuffisant. Quelles sont les estimations de CE ? Est-ce que la Pologne et la Roumanie ont assez de moyens de la PC pour accueillir les réfugiés ? Ou serait-il nécessaire de reverser des fonds depuis d'autres EM vers ceux-là ? Prévoir une souplesse supplémentaire ?

**Pascal Arimont (PPE, Belgique)** : dans le passé, on avançait lentement. Désormais, dès qu'une crise survient, c'est surtout la REGI qui est capable d'agir vite et d'apporter une aide. L'UE a le devoir moral d'agir rapidement dans ce genre de situation. L'agresseur russe a fait sortir les gens de chez eux. Les Russes prétendent libérer les Ukrainiens d'un régime nazi mais ces personnes fuient vers l'UE et non vers la Russie. Une aide rapide et concrète est possible, en accordant un statut de protection. Son groupe est très favorable pour agir. Mais quid des obligations, des engagements pris ? Dans quelle mesure les services de la CE peuvent épauler les EM pour y parvenir, qu'il n'y ait pas quatre mois d'attente pour libérer les moyens à cause des procédures administratives ? Réorienter des moyens déjà affectés ?

**Susana Solis Perez (Renew, Espagne)** : il est plus nécessaire que jamais de réagir rapidement. CRII et REACT ont permis à nos régions de faire face à la crise sanitaire et économique. La guerre oblige à prendre des mesures extraordinaires. Utiliser les reliquats est un bon premier pas mais est-ce suffisant ? Elle craint que les montants soient déjà engagés et insuffisants. Le nombre de réfugiés pourrait atteindre 5 millions d'après J. Borrell. Ne serait-il pas nécessaire d'étendre l'initiative Care pour 2021-27 avec Care 2 ?

**Rosa D'Amato (Verts, Italie)** : contente de la proposition. Mesure concrète qui démontre notre solidarité mais de quel montant parlons-nous ? Les EM frontaliers ont-ils assez de ressources financières à leur disposition ? Quelle réponse de l'UE aux dépenses des pays frontaliers ? En outre, il faut s'interroger sur le rôle de la PC face aux crises de plus en plus fréquentes. Il faut que les fonds soient vraiment au bénéfice des réfugiés, qu'il n'y ait pas de détournement ni d'abus, ni de traitement discriminatoire dans les communautés d'accueil.

**Raffaele Fitto (ECR, Italie)** : volonté d'apporter une réponse forte et d'être solidaires avec une réponse efficace, rapide. Bonne capacité CE à réagir dans des circonstances d'urgence. Nous allons partager et soutenir cette action pour les réfugiés. Il faut des actions concrètes et que la réponse soit appropriée et rapide pour répondre aux besoins humanitaires, urgents mais aussi à plus long terme. La crise va durer plusieurs mois avec une aggravation de la situation. Il faut s'interroger sur la PC à plus long terme car elle fait parfois preuve de trop de rigidités. Pouvoir utiliser la PC de manière plus ordinaire, pour apporter de l'aide où elle est nécessaire au moment approprié.

## Réponses de Marc Lemaitre

Ce qui est estimable : 10 milliards € dont 3 qui correspondraient à des capacités complémentaires, qui seraient libérés dans les quatre pays frontaliers à l'Ukraine, les pays en première ligne.

Ces montants seront directement mobilisés au titre de la PC 14-20 pour l'aide aux réfugiés et l'octroi du statut de protection temporaire : cela pourrait couvrir les besoins de ceux qui ont fui l'Ukraine.

Reprogrammations : REACT-EU est une opportunité claire. Globalement, ce sont 50 milliards € d'argent frais. Tranche 2021 : 40 milliards € qui n'ont pas encore été utilisés ou pas encore engagés/ciblés. Tranche de 10 milliards € pour 2022 : l'argent n'a même pas encore été programmé. L'objectif de ces 10 milliards € doit encore être déterminé.

Allocations 2014-20 : il y a des degrés de mise en œuvre très variables entre les EM. Elle est plus faible et donc il existe une certaine marge dans deux des quatre pays en première ligne. Dans les quatre, conformément à nos connaissances des niveaux d'engagement, il y a encore plusieurs centaines de millions € disponibles.

Actuellement, il y a des problèmes de mise en œuvre des projets d'infrastructures et des demandes de prolongation de 2014-20 d'un an. C'est une réponse erronée vis-à-vis de la situation actuelle. Il faut identifier les projets qui sont dans une situation problématique (main d'œuvre, approvisionnement, etc.), reconnaître les goulets d'étranglement sur ces projets et réorienter les financements prévus vers les besoins immédiats. Par ailleurs, il faut adopter le plus vite possible les programmes 21-27 pour poursuivre ces projets qui seraient mis en pause.

Le potentiel est sans doute plus élevé que quelques centaines de millions € dans les quatre pays.

Flexibilités pour 21-27 : au vu de la situation, ce ne serait pas un équilibre approprié entre les besoins PC à court et à long termes.

#### Question des eurodéputés

**Rovana Plumb (S&D, Roumanie)** : la Roumanie a la frontière la plus longue avec l'Ukraine. Elle salue la réaction de la CE. Il faut suivre la situation sur place, son impact économique et social. Il y aura des besoins : si nécessaire, il faudra élargir les flexibilités à toute la période programmation 14-20 ? Et au-delà du 30 juin 2022 ?

**Tomislav Sokol (PPE, Croatie)** : situation sans précédent face à laquelle toute aide du budget communautaire est la bienvenue et qui ne prendra pas fin rapidement. Il va y avoir de plus en plus de réfugiés. Comment ces personnes vont rester dans l'UE ? Certaines ne rentreront jamais en Ukraine. Nous avons besoin de solutions de long terme. Les coûts vont augmenter, notamment l'hébergement. Le financement de la PC risque de ne pas suffire. La PC ne doit pas être la seule source de financement, cette aide ne doit pas se faire aux dépens de la PC, qui doit avancer.

**Martina Michels (The Left, Allemagne)** : nous sommes d'accord sur le fait d'utiliser ce qu'il reste des fonds de cohésion pour l'accueil des réfugiés. Questions : est-il possible de donner des chiffres sur les moyens déjà programmés ? A partir du 24/02 : quid des personnes qui sont parties avant que la guerre n'éclate, est-ce qu'elles relèvent aussi de ce système d'accueil ?

**Isabel Carvalhais (S&D, Portugal)** : du point de vue des responsables locaux, lorsque cette flexibilité sera terminée, que restera-t-il pour l'accueil des réfugiés ? Nombreux besoins. Les facilités financières sont-elles suffisantes pour répondre à la crise ? Pour garantir un accueil digne et une intégration de ces réfugiés ? A quand d'autres mécanismes de la CE pour leur intégration/inclusion à plus long terme ?

**Monica Silvana Gonzales (S&D, Espagne)** : nous sommes à temps, il faut éviter les erreurs passées, lors d'une autre crise migratoire en 2015. Les fonds ne devraient pas être utilisés uniquement pour la population ukrainienne. Les demandes d'asile sont très élevées en Espagne : dans la communauté de Madrid, il y a déjà 7044 personnes qui ne sont pas couvertes par des moyens de protection. Il ne faut pas discriminer les autres populations, ne pas protéger uniquement les réfugiés ukrainiens. Quel suivi de la mise en œuvre ? Les EM doivent s'engager à accueillir des réfugiés, l'Espagne a proposé 12 000.

**Caroline Roose (Verts, PACA)** : bien que la PC soit flexibilisée. Les 10 milliards € en question sont-ils ceux de la tranche REACT-EU 2022 ? Est-ce que l'intégralité de ces fonds sera destinée aux réfugiés ?

**Nora Mebarek (S&D, PACA)** : maintenir le développement économique et la cohésion dans les pays voisins, ne pas les laisser seuls dans l'UE. Quelle réponse pérenne au-delà de la réponse d'urgence ?

**Chiara Gemma (NI, Italie)** : soutient pleinement les propositions, les ressources de la PC sont déterminantes mais soyons attentifs : il faut garantir un soutien économiques aux citoyens qui paient indirectement le prix de ce conflit. Aider les personnes en fuite : garantir leurs droits d'accès au logement, à la santé, à l'éducation, etc. pour permettre une véritable inclusion.

**Jan Olbrycht (PPE, Pologne)** : les autorités locales et régionales sont dans une situation difficile : logement, écoles, soins de santé. Il faut des financements pour l'aide humanitaire et faire que le système soit aussi souple que possible, en réorientant rapidement les financements déjà engagés. De quels montants parle-t-on ?

Il y a encore des accords de partenariat (AP) en négociations mais le monde a beaucoup changé. Les problèmes qui émergent vont durer des années, comment en tenir compte ? Il faut finaliser les négociations, tout le monde les attend.

#### Réponses de Marc Lemaitre

Question forte du long terme. Nous vivons une période très incertaine et nous ne savons pas comment la situation va évoluer. La CE ne va pas se reposer sur ses lauriers, elle va suivre de près l'évolution pour voir comment répondre à tous ces défis.

La réponse à la crise Covid s'est faite en plusieurs étapes : paquets CRII puis initiative REACT. La CE va poursuivre ses réflexions sur les meilleures réponses à apporter. Si le défi augmente, la PC ne sera pas la seule solution.

Il voudrait suggérer de faire preuve de prudence sur 21-27 : gardons en tête l'objectif fondamental de la PC, c'est-à-dire faire preuve de plus d'ambition sur le Pacte vert et l'objectif 55. Un objectif stratégique doit être que les programmes et la période 21-27 mettent en œuvre les projets tels que prévu.

Eclairage sur la rétroactivité : elle s'applique aux dépenses des EM, à l'aide donnée par les EM aux réfugiés, qui n'existaient pas avant le 24/02.

La proposition de flexibilisation est strictement liée à la guerre en Ukraine et aux mouvements de populations depuis le début de l'invasion. Elle n'a rien à voir avec les flux annuels de demandeurs d'asile des dernières années, qui s'élèvent entre 200 000 et 400 000 personnes par an. La PC pouvait contribuer à des objectifs pour ces réfugiés mais Care se concentre sur les conséquences de la guerre en Ukraine.

Possibilité de prolongation du cofinancement à 100% d'un an : nous avons des contraintes budgétaires importantes, nous limiterons donc les paiements aux EM en 2022 et 2023. Dans le budget annuel de l'UE 2022-23, il n'y a pas de possibilité encore de l'extension à 100%. Mais la CE va continuer à surveiller de près l'évolution de la situation et cherchera les meilleures réponses possibles.

Conclusion de Y. Omarjee : unité de l'ensemble des groupes politiques pour le règlement Care, nous agissons pour l'adopter le plus rapidement possible. Garder en tête notre devoir/nos responsabilités.